

Mémoire de réponses aux demandes de la DDTM et de la MRAe

Liste des demandes de la DDTM et de la MRAe / Réponses attendues par la DDTM avant le 28/01/2019

Liste des demandes de la DDTM et de la MRAe / Réponses attendues par la DDTM avant le 28/01/2019				
Demandes de la MRAe		Réalisation des éléments de réponse	Délais	Réponses
La MRAe recommande de reprendre l'étude d'impact pour considérer le projet dans son ensemble, incluant ces aménagements.				
1	Évaluer les effets cumulés avec le contournement de Martigues –Port-de-Bouc prévu sur le secteur d'étude.	Mairie/ Métropole	janv-19	Se reporter aux documents remis par la mairie PJ 5,6 et 7 (Etude de faisabilité et ses annexes).
2	Compléter la description du projet, par les opérations d'aménagement sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Martigues listées dans la notice VRD et par les travaux qui seront prévus sur le collège existant après la mise en service du nouveau collège et évaluer les incidences globalement conformément au III de l'article L.122-1 du code de l'environnement.	Mairie/ Métropole	juin-19	Une étude est prévue afin d'y répondre dans les prochains mois.
3	Présenter une véritable analyse comparative de variantes de choix du site, puis justifier le choix de la localisation du projet eu égard aux impacts environnementaux, en particulier la consommation d'espaces, les risques, le sol, la biodiversité, le bruit, la qualité de l'air.	Mairie	janv-19	Se reporter aux documents remis par la mairie PJ 5,6 et 7 (Etude de faisabilité et ses annexes).
6	Présenter le bilan de la quantification, la qualification et la hiérarchisation des impacts pour chaque compartiment biologique (habitats et espèces).	MOE LACAILLE LASSUS	juin-19	Afin de garantir la complétude des dossiers d'évaluation des incidences Natura 2000 et du volet naturel de l'étude d'impact, des compléments d'inventaires seront réalisés entre février et juin 2019. Ils cibleront l'inventaire de oiseaux et des chauves-souris aux bonnes périodes du calendrier écologique, et compléteront les inventaires initiés sur la flore, les insectes et les reptiles, principalement sur les surfaces des OLD suivant ce calendrier: Flore entre février et mai; Insectes entre mai et juin, Réptiles en mai; Oiseaux entre avril et juin; Mammifères entre avril et juin,
7	Revoir et appliquer efficacement la séquence « éviter, réduire, compenser » du volet milieu naturel de l'étude d'impact, afin de présenter des mesures de réduction opérationnelles. Évaluer les impacts résiduels après application des mesures de réduction.	MOE LACAILLE LASSUS	juin-19	Afin de garantir la complétude des dossiers d'évaluation des incidences Natura 2000 et du volet naturel de l'étude d'impact, des compléments d'inventaires seront réalisés entre février et juin 2019. Ils cibleront l'inventaire de oiseaux et des chauves-souris aux bonnes périodes du calendrier écologique, et compléteront les inventaires initiés sur la flore, les insectes et les reptiles, principalement sur les surfaces des OLD suivant ce calendrier: Flore entre février et mai; Insectes entre mai et juin, Réptiles en mai; Oiseaux entre avril et juin; Mammifères entre avril et juin,
8	Réaliser des recherches de terrain complémentaires et ciblées sur les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire, dans le respect du calendrier écologique et avec une pression d'inventaire suffisante.	Mairie & MOE LACAILLE LASSUS	juin-19	Afin de garantir la complétude des dossiers d'évaluation des incidences Natura 2000 et du volet naturel de l'étude d'impact, des compléments d'inventaires seront réalisés entre février et juin 2019. Ils cibleront l'inventaire de oiseaux et des chauves-souris aux bonnes périodes du calendrier écologique, et compléteront les inventaires initiés sur la flore, les insectes et les reptiles, principalement sur les surfaces des OLD suivant ce calendrier: Flore entre février et mai; Insectes entre mai et juin, Réptiles en mai; Oiseaux entre avril et juin; Mammifères entre avril et juin,
9	Compléter l'état initial du paysage par la délimitation et la justification de l'aire d'étude, par l'analyse des paysages à l'échelle du territoire et l'analyse visuelle à l'échelle locale. Expliquer la démarche de projet du paysage bâti et des espaces publics.	MOE LACAILLE LASSUS	janv-19	Se reporter aux documents remis par la mairie PJ 5,6 et 7 (Etude de faisabilité et ses annexes) pour une première réponse.
10	Réaliser une étude d'accessibilité multi-modale et d'impact circulaire, la joindre au dossier d'étude d'impact. Présenter les mesures mises en place par le projet, pour développer et sécuriser les modes actifs à l'échelle des quartiers environnants.	Mairie/ Métropole	juin-19	Une étude est prévue afin d'y répondre dans les prochains mois.
11	Compléter l'état initial par la qualification de l'ambiance sonore du site. Compléter l'analyse des effets du projet à l'aide d'une modélisation des niveaux sonores et du trafic. Joindre la notice acoustique au dossier d'étude d'impact.	Mairie	juin-19	Le projet de collège s'inscrit dans la réglementation acoustique lié au bruit de voisinage. Le décret n° 2006-1099 du 31 août 2006 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage fixe l'émergence admissible du fonctionnement de l'établissement à 5 décibels A en période diurne (de 7 heures à 22 heures) et de 3 dB (A) en période nocturne (de 22 heures à 7 heures). Des mesures de bruit in situ une fois le projet mis en service, permettront de s'assurer que les émergences de bruit respectent bien les niveaux de bruit ambiant à respecter pour les riverains pré-existants les plus proches, l'ambiance pré-existante qui sera qualifiée dans le cadre de l'étude acoustique de l'accès au collège. Les bruits provenant du collège proviendront des équipements (climatisation...), des sonneries rythmant les heures de début / fin de cours, des bruits des collégiens (dans la cour par exemple). Se reporter à la PJ8 notice acoustique, cependant une étude est prévue afin d'y répondre dans les prochains mois
12	Compléter le dossier par une analyse de l'état initial de la qualité de l'air par type de polluant dans le périmètre du projet, puis analyser les effets du projet en procédant à des modélisations quantitatives basées sur des prévisions de trafic et mettre en place des mesures d'évitement et de réduction proportionnées aux incidences. Procéder à l'analyse des nuisances olfactives, en raison de la proximité d'une station d'épuration. Évaluer les risques sanitaires pour les usagers du collège.	Mairie/ Métropole	juin-19	Une étude est prévue afin d'y répondre dans les prochains mois.
Demandes de la DDTM		Réalisation des éléments de réponse	Délais	
Concernant les mesures proposées:				

13	Respect des emprises et mise en défens des secteurs d'intérêt écologique: cartographier les zones à mettre en défens.	MOE LACAILLE LASSUS	juin-19	Afin de garantir la complétude des dossiers d'évaluation des incidences Natura 2000 et du volet naturel de l'étude d'impact, des compléments d'inventaires seront réalisés entre février et juin 2019. Ils cibleront l'inventaire de oiseaux et des chauves-souris aux bonnes périodes du calendrier écologique, et compléteront les inventaires initiés sur la flore, les insectes et les reptiles, principalement sur les surfaces des OLD suivant ce calendrier: Flore entre février et mai; Insectes entre mai et juin, Réptiles en mai; Oiseaux entre avril et juin; Mammifères entre avril et juin,
Demande de compléments:				
Au regard de ces éléments d'analyse, il convient donc de compléter l'évaluation des incidences Natura 2000 sur les points suivants:				
14	Étendre la zone d'étude du projet à la zone d'influence notamment pour prendre en compte les OLD (100m) en phase chantier et en phase d'exploitation.	MOE LACAILLE LASSUS	juin-19	Afin de garantir la complétude des dossiers d'évaluation des incidences Natura 2000 et du volet naturel de l'étude d'impact, des compléments d'inventaires seront réalisés entre février et juin 2019. Ils cibleront l'inventaire de oiseaux et des chauves-souris aux bonnes périodes du calendrier écologique, et compléteront les inventaires initiés sur la flore, les insectes et les reptiles, principalement sur les surfaces des OLD suivant ce calendrier: Flore entre février et mai; Insectes entre mai et juin, Réptiles en mai; Oiseaux entre avril et juin; Mammifères entre avril et juin,
15	Étendre l'exclusion des travaux entre mars et août inclus pour les terrassements : en effet le planning des travaux fournis page 67 mentionne des travaux de terrassement pendant la période de reproduction de l'avifaune.	MOE LACAILLE LASSUS	janv-19	Voir pages 150 et 192 de l'étude d'impact dans lesquelles sont rappelées les périodes de cycle des espèces. Un nouveau planning sera proposé. Le défrichage sera prévu entre septembre et février.
16	Décrire les mesures de réduction permettant de limiter les effets des OLD (100m) sur les milieux naturels en phase d'exploitation dans l'ENI2000 et dans l'étude d'impact.	MOE LACAILLE LASSUS	juin-19	Afin de garantir la complétude des dossiers d'évaluation des incidences Natura 2000 et du volet naturel de l'étude d'impact, des compléments d'inventaires seront réalisés entre février et juin 2019. Ils cibleront l'inventaire de oiseaux et des chauves-souris aux bonnes périodes du calendrier écologique, et compléteront les inventaires initiés sur la flore, les insectes et les reptiles, principalement sur les surfaces des OLD suivant ce calendrier: Flore entre février et mai; Insectes entre mai et juin, Réptiles en mai; Oiseaux entre avril et juin; Mammifères entre avril et juin,
17	Décrire les mesures mises en œuvre pour la maîtrise des éclairages nocturnes (type de luminaires, orientation, modes de déclenchement, localisation, ...).	MOE LACAILLE LASSUS	janv-19	Se reporter aux PJ4.1 Notice Elec, 4.2 Plan RESEAUX et 4.3 CCTP VRD ECLAIRAGE. De plus page 17 de l'étude d'impact est précisé ceci : « Les travaux de nuit seront limités voire inexistant, ce qui permettra de réduire les émissions lumineuses durant les travaux. Le futur collège sera source d'émissions lumineuses supplémentaires par rapport à la situation initiale. Ces dernières sont cependant principalement limitées au jour, le seul éclairage persistant la nuit est celui du chemin d'accès aux logements de fonction et fonctionnera sur détection. Pour plus de détails se référer au chapitre 6.8.4 relatif aux incidences sur les émissions lumineuses et mesures associées. » Page 168 est présenté les mesures relatives à l'éclairage : « Le recours à l'éclairage artificiel au sein du collège est limité du fait des dispositions constructives du bâtiment. En effet, d'une manière générale, il a été porté une attention particulière quant à l'éclairage naturel des locaux et en particulier des espaces les plus contraignants qui sont les dégagements et les circulations verticales. L'éclairage naturel dans les salles de classe mono orientées est assuré par des bandeaux lumineux. Les dégagements menant aux salles de classes bénéficient d'un apport d'éclairage naturel zénithal (puits de lumière) complété par une imposte vitrée des portes d'entrée de classe et d'un châssis toute hauteur située à proximité immédiates des portes d'entrée. Ainsi, tous les locaux d'activité (classes, bureaux, salles d'activités, locaux du travail, etc.) disposent d'une ouverture sur l'extérieur et disposent d'un horizon dégagé et supérieur à 10m permettant d'apprécier la vision du temps et des paysages. En privilégiant ainsi l'accès et la circulation de la lumière naturelle, le maître d'ouvrage réduit les besoins d'éclairage artificiel et ainsi les nuisances lumineuses du projet. »
18	Cartographier les zones écologiquement sensibles qui doivent être mise en défens.	MOE LACAILLE LASSUS	juin-19	Afin de garantir la complétude des dossiers d'évaluation des incidences Natura 2000 et du volet naturel de l'étude d'impact, des compléments d'inventaires seront réalisés entre février et juin 2019. Ils cibleront l'inventaire de oiseaux et des chauves-souris aux bonnes périodes du calendrier écologique, et compléteront les inventaires initiés sur la flore, les insectes et les reptiles, principalement sur les surfaces des OLD suivant ce calendrier: Flore entre février et mai; Insectes entre mai et juin, Réptiles en mai; Oiseaux entre avril et juin; Mammifères entre avril et juin,

19	Décrire les mesures pour éviter et lutter contre l'introduction de plantes invasives.	MOE LACAILLE LASSUS	janv-19	<p>Afin de ne pas propager des espèces invasives, plusieurs actions seront mises en place. Il s'agit d'actions concrètes de balisage et d'export au moment du défrichage, mais aussi de sensibilisation des entreprises de BTP à cette problématique lors des visites de chantier, afin d'acquiescer les bons réflexes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Repérage terrain</u> + GPS des sites où les plantes envahissantes sont proches des travaux ou présents dans l'emprise de ces travaux. Ce repérage s'effectue une fois réalisée la dernière version des emprises travaux, juste avant le démarrage des travaux. - <u>Si la station est en limite d'emprise travaux</u>, une mise en défend sera effectuée, par un balisage plastique de type « grillage » + un piquet tous les 3 m. L'objectif est alors de ne pas toucher ces secteurs contaminés lors des travaux (avertisseur visuel). Ce grillage sera d'une hauteur de 40 à 50 cm (plus haut, il s'affaisse avec le temps) + panneau indiquant « Plantes invasives » - <u>Si la station est (même partiellement) comprise dans l'emprise des travaux</u> : <ul style="list-style-type: none"> o Faucher avant la floraison (mai/juin) et exporter les résidus en décharge agréée par Préfecture agréée. Les résidus de fauche doivent être broyés finement, ou ramassés et mis directement en sac adapté avant transport. Veiller à éviter que des fragments de végétaux soient trop éparpillés. Le récépissé de mise en décharge des résidus devra être fourni à la maîtrise d'ouvrage. o Décaisser sur 40 à 50 cm des terres où sont présents les rhizomes et racines de La Canne de Provence, et à adapter selon les autres espèces. o Evacuation de ces terres en décharge, pour ne pas les réutiliser sur un quelconque autre chantier, ni même sur le même chantier - <u>Autres préconisations</u> <ul style="list-style-type: none"> o Ne pas utiliser in situ des déblais provenant des secteurs comprenant des espèces exotiques envahissantes. o Sortir le moins possible des pistes de chantier (roulement et retournement). o Nettoyage du matériel utilisé sur les sites, avant d'aller sur un autre chantier afin de limiter la propagation de cette espèce. o En cas d'incident notable, il pourra être adopté la procédure suivante : nettoyer tout matériel entrant en contact avec ces invasives (godets et griffes de pelleteuses, pneus et chenilles des véhicules, voire les outils manuels et bottes ou chaussures du personnel, etc.) entre chaque zone traitée, afin d'éviter de multiplier les problématiques d'invasives ; avant leur sortie du site, pour une autre zone d'intervention, ou d'entreposage et de stockage. o Les zones d'entretien des engins de travaux devront être définies avec l'aide de l'Assistant Maitrise d'Ouvrage. <p><u>Prévention</u> : prévenir l'introduction de nouvelles espèces envahissantes</p> <ul style="list-style-type: none"> o Si des apports de terres extérieures étaient nécessaires, il sera mentionné dans le CCTP des entreprises intervenant en phase chantier : « tout apport de terre doit être garanti indemne de plantes exotiques envahissantes ». o Dans le cas d'une réutilisation sur site, les terres seront triées, et un désherbage sera prévu lors de la phase de parachèvement des plantations. o En parallèle, pour concurrencer l'installation d'espèces envahissantes, des efforts d'ensemencement avec des plantes autochtones robustes seront engagés sur les secteurs non construits ou les réaménagements des zones de chantier à l'issue des travaux
20	Décrire des essences végétales (fournir nom commun et scientifiques) qui seront utilisées et préférentiellement choisies parmi la flore locale ou régionale et qui seront adaptées au climat méditerranéen et aux enjeux liés au risque de feu de forêt.	MOE LACAILLE LASSUS	janv-19	Se reporter à la notice paysagère (PJ2) et au plan des espaces verts fournis (PJ3) en pièces jointes

Demandes communes de la DDTM & MRAe		Réalisation des éléments de réponse	Délais	
4	<p>MRAe: Décrire et démontrer l'efficacité des prescriptions de réduction de la vulnérabilité au risque de feu de forêt, qui s'appliquent au projet.</p> <p>DDTM: Concernant l'évaluation des impacts: Le terrain est situé dans un espace sensible aux incendies de forêts et une zone soumise à un aléa subi feux de forêt très élevé. A ce titre, des obligations légales de débroussaillage (OLD 100m) devront être mises en application. La zone d'étude semble correspondre aux seules emprises du projet. Or, ces OLD peuvent engendrer des impacts supplémentaires sur la biodiversité qui n'ont pas été abordés ni dans l'atude d'impact ni dans l'ENI2000.</p>	Mairie & MOE LACAILLE LASSUS	janv-19	Afin de garantir la complétude des dossiers d'évaluation des incidences Natura 2000 et du volet naturel de l'étude d'impact, des compléments d'inventaires seront réalisés entre février et juin 2019. Ils cibleront l'inventaire de oiseaux et des chauves-souris aux bonnes périodes du calendrier écologique, et compléteront les inventaires initiés sur la flore, les insectes et les reptiles, principalement sur les surfaces des OLD suivant ce calendrier: Flore entre février et mai; Insecte entre mai et juin, Réptiles en mai; Oiseaux entre avril et juin; Mammifères entre avril et juin,
5	<p>MRAe: Justifier la délimitation de l'aire d'étude naturaliste, l'étendre le cas échéant pour qu'elle englobe le périmètre des obligations légales de débroussaillage. Réaliser des recherches de terrain complémentaires et ciblées sur les espèces d'oiseaux et de mammifères (y compris les chiroptères), puis évaluer les impacts du projet sur ces compartiments et appliquer la séquence ERC.</p> <p>DDTM: L'évaluation des incidences Natura 2000 (ENI2000) nécessite les précisions et compléments suivants: Concernant l'état initial: Clarifier les résultats des diagnostics menés indiquant qu'aucune espèce de flore protégée n'a été contactée alors que le rapport de l'ENI2000 l'envisageait. Aucun élément n'est fourni relatif à l'utilisation du site par les chiroptères et aucune prospection n'a été menée pour ce compartiment. Le passage en décembre n'a pas permis une détection satisfaisante des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire et aucun inventaire terrain n'a été mené à la bonne période du calendrier écologique pour les oiseaux.</p> <p>Concernant l'évaluation des impacts: Décrire précisément les impacts sur les cortèges d'oiseaux utilisant le site et sur les chiroptères.</p> <p>Concernant les mesures proposées: Création de gîtes refuge pour les reptiles: mieux décrire cette mesure (nombre, lieux de gîtes à recés,...)</p> <p>Au regard de ces éléments d'analyse, il convient donc de compléter l'évaluation des incidences Natura 2000 sur les points suivants: Argumentation sur l'absence d'interaction de la zone de projet avec les sites Natura 2000 alentours (Arbois, Crau, Garrigues de Lançon) pour les oiseaux et les chiroptères. Analyse permettant d'évaluer les potentialités du site pour le compartiment des chiroptères (arbre à cavités, zone de chasse potentielle) et un passage sur le terrain à une période propice du calendrier écologique pour le compartiment des oiseaux. Si des enjeux liés aux chiroptères sont identifiés décrire les mesures permettant de réduire les impacts sur ce compartiment : maintien des arbres à cavité, absence d'éclairage nocturne respect du calendrier écologique (pour les chiroptères), pour le défrichage abattage doux,...</p>	Mairie & MOE LACAILLE LASSUS	juin-19	<p>Afin de garantir la complétude des dossiers d'évaluation des incidences Natura 2000 et du volet naturel de l'étude d'impact, des compléments d'inventaires seront réalisés entre février et juin 2019. Ils cibleront l'inventaire de oiseaux et des chauves-souris aux bonnes périodes du calendrier écologique, et compléteront les inventaires initiés sur la flore, les insectes et les reptiles, principalement sur les surfaces des OLD suivant ce calendrier: Flore entre février et mai; Insectes entre mai et juin, Réptiles en mai; Oiseaux entre avril et juin; Mammifères entre avril et juin,</p> <p>Afin de garantir la complétude des dossiers d'évaluation des incidences Natura 2000 et du volet naturel de l'étude d'impact, des compléments d'inventaires seront réalisés entre février et juin 2019. Ils cibleront l'inventaire de oiseaux et des chauves-souris aux bonnes périodes du calendrier écologique, et compléteront les inventaires initiés sur la flore, les insectes et les reptiles, principalement sur les surfaces des OLD suivant ce calendrier: Flore entre février et mai; Insectes entre mai et juin, Réptiles en mai; Oiseaux entre avril et juin; Mammifères entre avril et juin,</p>